

Démocratie locale

REF : DDLPV2012018

Signataire : SM

Séance du Conseil Municipal du 11/12/2012

RAPPORTEURS : Benoit LOGRE - Daniel GARNIER

OBJET : Parent d'enfant/parent d'élève: les ateliers socio-linguistiques (ASL) au sein du Collège Diderot 2011/2012

EXPOSE :

A titre expérimental, le projet « Parent d'enfant /Parent d'élève » a été mis en place lors de la rentrée scolaire 2006-2007 par l'Inspection Académique de Bobigny dans trois collèges du Département, dont un à Aubervilliers. Aujourd'hui, ce projet concerne treize collèges du Département.

Ce projet a pour objectif de favoriser l'implication des parents d'élèves dans la scolarité de leurs enfants et dans la vie des établissements scolaires et de développer leur autonomie sociale dans les sphères de la vie publique, citoyenne et personnelle en s'appuyant sur les Ateliers sociolinguistiques (ASL). Ces ASL sont réalisés en partenariat avec l'équipe éducative des établissements scolaires, porteurs du projet, et une association compétente pour mener ces ateliers.

Sur Aubervilliers, cette action a été développée dans un premier temps avec le collège Diderot en partenariat étroit avec l'association ASEA (Association Solidarité Emploi d'Aubervilliers). Etendue à la rentrée 2009-2010 au collège Rosa Luxemburg, l'action a été interrompue au bout d'un an, suite à diverses difficultés, notamment internes au collège.

Par ailleurs, au regard des contraintes financières et des sollicitations de plus en plus nombreuses dans d'autres villes, l'Inspection Académique et le Conseil général ont souhaité restreindre ce projet à un seul collège par ville.

Le pilotage du projet est assuré par l'Inspection Académique avec les structures porteuses d'ASL, les principaux des collèges, le Conseil général, les villes partenaires. Pour Aubervilliers, le principal du collège Diderot, la formatrice de l'ASEA et la responsable du service Politique de la ville y participent.

En 2012, le Conseil général a décidé de conduire une évaluation de ce projet afin de l'intégrer dans une réflexion plus large sur le projet éducatif au sein des collèges qui sera restitué en octobre 2012.

Le coût total d'un atelier est de 9950 €, financé par le Conseil général, l'Inspection Académique, l'ACSE (à hauteur de 2000 € dans le cadre du programme BOP 104), et la ville d'Aubervilliers. Il est demandé une participation de la ville à hauteur de 2000 € par atelier.

Bilan 2011-2012 :

Suite à des évaluations effectuées par l'Inspection Académique avec l'ensemble des partenaires, il apparaît que ce projet a des effets positifs concernant :

- les élèves par rapport à leur parcours scolaire : on constate une nette amélioration de leurs résultats scolaires ;
- les parents par rapport à l'institution scolaire : avec notamment une participation plus importante aux conseils de classe, une meilleure prise de parole et des sollicitations directes des personnels de l'établissement scolaire ;
- les parents par rapport à la vie sociale et professionnelle : en créant de nouveaux liens avec l'ASEA et les services qu'elle propose participant ainsi à leur autonomie sociale et professionnelle, et en redonnant un rôle central aux parents dans l'éducation des enfants.

Au Collège Diderot, 26 personnes ont participé à l'atelier, 15 de façon régulière pendant toute l'année scolaire.

Il est fait remarquer que la situation sociale et économique parfois très précaire de ces publics est un frein à une participation régulière et qui conduit parfois à des abandons. Les arrêts ont été justifiés par des retours à l'emploi (4 personnes), des problèmes de santé (3 personnes), des problèmes de garde d'enfant (2 personnes), une entrée en stage et une naissance. Néanmoins, l'implication et l'assiduité des participants sont très importantes tout au long de l'année scolaire

Les écoles élémentaires rattachées au collège Diderot (Wangari Maathai , Babeuf, Robespierre, Quinet, Varlin, Vallès) participent également grâce à l'aide de la coordonnatrice Rep, au repérage des parents, en diffusant l'information au sein de leur établissement et en pointant des parents très éloignés de l'institution scolaire qui pourraient trouver dans l'atelier des réponses à leurs besoins tant linguistiques que de connaissances de l'école.

Au sein du collège, l'action est très soutenue par l'équipe de direction et maintenant identifiée par la majorité des professeurs qui commencent à y participer et à repérer de leur côté des parents.

L'implantation de l'association ASEA et sa reconnaissance par les habitants ainsi que ses liens avec tous les partenaires locaux (notamment la Maison pour tous B. Albrecht) permet de faire connaître l'action sur tout le quartier et de faire participer plus largement les participants à la vie locale. De plus, la participation de l'ASEA dans le cadre de la coordination linguistique permet une orientation des parents dans une logique de parcours vers la permanence d'accueil et d'orientation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de poursuivre le soutien de la ville à ce projet et d'attribuer une subvention de 2000 € au collège Diderot pour la mise en œuvre de ces ateliers socio-linguistiques dans le cadre du projet « Parent d'enfant /Parent d'élève » pour l'année scolaire 2011-2012.

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Démocratie Locale et de la Politique de la Ville**Démocratie locale****REF : DDLPV2012018****Signataire : SM****OBJET : Parent d'enfant/parent d'élève: les ateliers socio-linguistiques (ASL) au sein du Collège Diderot 2011/2012****LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2012,

Considérant l'importance pour la ville d'Aubervilliers de s'impliquer dans les actions de soutien à la parentalité, notamment les ateliers du projet « Parent d'enfant/parent d'élève » mis en place en partenariat avec l'Inspection Académique, le Conseil général, le principal du collège Diderot et l'association ASEA,

A l'unanimité.

DELIBERE :**ATTRIBUE** une subvention de 2 000 € au collège Diderot pour la mise en œuvre d'ateliers socio-linguistiques au cours de l'année 2012.**APPROUVE** l'inscription de cette subvention au budget 2012 sur l'imputation suivante :

service	nature	fonction
304	65737	63

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 14/12/2012

Publié le : 18/12/2012

Certifié exécutoire le : 18/12/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué